

# HUDERF

## OUVERTURE D'UNE ANTENNE SOS ENFANTS - ULB

En janvier 2017, une antenne SOS enfants - ULB s'est installée à l'HUDERF (Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola). Elle propose une évaluation médico-psycho-sociale des situations de maltraitance pour les enfants hospitalisés à l'HUDERF.

Depuis plus de 30 ans, l'HUDERF (Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola) collabore avec l'équipe SOS ENFANTS - ULB du CHU Saint Pierre. En janvier 2012, les deux membres du réseau IRIS<sup>1</sup> (HUDERF et CHU Saint Pierre) ont établi un accord entre les différentes directions afin de définir les modalités de transferts dans des situations de maltraitance, de négligence et d'abus sexuels.

Entre 2011 et 2013, une évaluation des besoins en liaison pédiatrique de l'HUDERF et à la maternité de Brugmann est réalisée<sup>2</sup>. Lors de l'évaluation, une augmentation sensible est, alors, observée dans la moyenne mensuelle des signalements<sup>3</sup>. Les résultats ont aussi démontré que les signalements de négligence et de troubles de relations précoces sont les plus fréquents.

Au vu des résultats et face à l'augmentation croissante de signalements de cas de suspicion de maltraitance, une antenne de l'équipe SOS ENFANTS - ULB est créée au sein de l'HUDERF, grâce à un subventionnement de l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance). Une des missions est d'intervenir auprès des enfants hospitalisés pour lesquels une situation de maltraitance est suspectée ou avérée mais aussi auprès des futurs parents dont le suivi de la grossesse se déroule à Brugmann.

Etant un organisme de travail pluridisciplinaire, l'antenne exerce ces missions sous trois axes :

- Dispositif en périnatalité et maternité sur le CHU Brugmann
- Dispositif en liaison pédopsychiatrique de l'HUDERF
- Dispositif mis en place pour les urgences

### **1. Dispositif en périnatalité et maternité**

En **anténatal**, les intervenants de l'antenne SOS ENFANTS - ULB vont renforcer la cellule médico-psycho-sociale de la maternité.

Cette cellule se réunit tous les mois avec les TMS (Travailleurs Médico-Sociaux) de l'ONE et les membres du corps médical (les assistantes sociales, le pédopsychiatre, le psychiatre, etc.). Ces réunions permettent de discuter de situations à risque, identifiées en consultation prénatale, et d'élaborer une réflexion autour de ces situations difficiles.

---

<sup>1</sup> Le réseau IRIS (Réseau des hôpitaux publics bruxellois) est une structure composée de 5 hôpitaux répartis sur 11 sites.

<sup>2</sup> L'évaluation chiffrée concerne les situations pour lesquelles une intervention pédopsychiatrique s'est avérée nécessaire en pédopsychiatrie de liaison HUDERF, en secteur périnatal du CHU Brugmann, en consultations et aux urgences suite à un signalement d'enfant victime ou supposé victime de maltraitance.

<sup>3</sup> Entre 2011 et 2013 : 8 cas par mois contre 9 cas par mois entre 2015-16.

En maternité, les intervenants de l'antenne SOS ENFANTS - ULB peuvent être interpellés à la maternité et notamment dans le cadre d'une hospitalisation prolongée. Une discussion, avec les soignants et obstétriciens au sein de la maternité ou du service de néonatalogie non intensif, permet d'évaluer les risques de maltraitance et de négligence pour le nouveau-né. L'antenne SOS ENFANTS - ULB collabore avec les équipes d'obstétrique du CHU Brugmann et de la pédiatrie HUDERF, les sages-femmes ainsi que les TMS de l'ONE.

## **2. Dispositif en liaison pédopsychiatrique**

Le personnel de l'antenne SOS peut rencontrer deux situations différentes :

- L'enfant est venu aux urgences avec une ordonnance de placement pour suspicion de négligence ou de maltraitance.  
Dès lors, deux membres de l'antenne SOS vont évaluer la situation en collaboration avec les équipes de soins pédiatriques, la liaison pédopsychiatrique, les éducateurs de la salle de pédiatrie où l'enfant est hospitalisé ainsi que l'école Robert Dubois.
- La situation de négligence ou de maltraitance est suspectée par les équipes pédiatriques dans le cadre d'une hospitalisation pédiatrique pour maladie ou intervention chirurgicale. Alors, l'équipe de liaison pédopsychiatrique évalue la situation et alerte l'antenne SOS pour une prise en charge de l'enfant si la négligence ou maltraitance est confirmée.

## **3. Dispositif mis en place pour les urgences**

En cas de suspicion de maltraitance, le pédopsychiatre, aux urgences, intervient en première ligne avec le pédiatre. Il demande l'avis de l'antenne s'il le juge nécessaire et/ou oriente la situation si nécessaire vers celle-ci.

Les signalements de maltraitance infantile augmentent de manière constante, depuis ces cinq dernières années, sur le territoire francophone. Il était, donc, important d'implanter une antenne SOS ENFANTS sur le site de l'HUDERF afin d'améliorer le suivi en cas de maltraitance.

## SOS ENFANTS

En 1979, pour prévenir les mauvais traitements et traiter les victimes, une recherche-action, supervisée par un comité d'accompagnement créé par l'ONE, est menée sur le sujet par 4 universités (ULB, UCL, ULg, Anvers). Convaincue par cette expérience pilote, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le 29 avril 1985 un décret relatif à la protection des enfants maltraités, instituant des équipes pluridisciplinaires agréées et subsidiées par l'ONE, que l'on appelle communément « Equipes SOS Enfants ». Ces équipes SOS Enfants ont développé des modalités spécifiques de prise en charge et de traitement des situations de maltraitance. Sur base du décret du 12 mai 2004, il existe maintenant 14 équipes SOS Enfants réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui interviennent auprès des enfants et des adolescents pour lesquels il y a risque ou présence de maltraitements.

### Liens utiles :

<http://sos-enfants.ulb.ac.be/fr>

[http://www.one.be/uploads/tx\\_ttproducts/datasheet/DOCBR0055 - SOS Enfants - Brochure Professionnels 2014.pdf](http://www.one.be/uploads/tx_ttproducts/datasheet/DOCBR0055 - SOS Enfants - Brochure Professionnels 2014.pdf)

<http://www.iris-hopitaux.be/fr>

## CONTACT



**Carla DA MOTA**  
Gestionnaire en Communication  
du Département Accompagnement

[carla.damota@one.be](mailto:carla.damota@one.be)  
02/542.14.48



**Guillaume GOFFIN**  
Responsable Communication Externe

[Guillaume.goffin@one.be](mailto:Guillaume.goffin@one.be)  
0499/77.30.93